



PROGRAMME

Formation **TRACFIN assurance** 2h

Suivez la formation obligatoire TRACFIN assurance et restez en conformité avec les exigences légales et continuez à exercer votre activité immobilière en toute sérénité.



A woman with long, wavy red hair, wearing a grey blazer over a white top and a blue lanyard, is smiling and gesturing with her hands while talking to a man whose back is to the camera. They are in an office setting with a window in the background.

Formation TRACFIN assurance 2 heures de formation

Professionnels de l'assurance, restez en conformité avec la **formation TRACFIN**

Depuis le 26 avril 2026, le décret n°2026-310 renforce l'obligation de formation TRACFIN (LCB-FT) pour les professionnels de l'assurance (IAS). Cette formation en ligne de 2 heures vous met en conformité et vous donne les clés pour identifier, analyser et déclarer les opérations suspectes, afin de répondre à vos obligations réglementaires et d'éviter les risques de sanction.

Concrète et immédiatement applicable, elle s'appuie sur des cas pratiques inspirés de l'activité des intermédiaires en assurance afin que chaque collaborateur puisse appliquer les obligations LCB-FT dès la fin de la formation.

Tarif de la formation

39€

2h de formation en ligne
+ attestation



FORMATION TRACFIN

Conforme à l'ordonnance n° 2016-1635 du 1er décembre 2016 et au décret n° 2026-310 du 24 avril 2026 renforçant le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Objectifs

Répondre à l'obligation de formation des professionnels de l'assurance et de leurs collaborateurs dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Compétences

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis :

- Des connaissances générales sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi que le contexte réglementaire ;
- Les connaissances nécessaires pour satisfaire aux obligations applicables aux professionnels assujettis au dispositif LCB-FT ;
- Des connaissances pratiques via des analyses de cas.

Durée

La formation a une durée de 2 heures

Public visé

Professionnels de l'assurance et collaborateurs des cabinets d'assurance assujettis au dispositif LCB-FT et soumis à l'obligation de formation. Il n'y a pas de diplôme nécessaire pour s'inscrire à la formation.

Prérequis

Pas de prérequis.

Bloc de compétences

Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

Débouchés

Être à jour de ses obligations de formation professionnelle continue.

Suite du parcours

Pas de suite de parcours

Passerelles

Pas de passerelles.

Equivalences

Pas d'équivalences.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Au moyen d'un accès elearning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires à ses obligations de formation continue. Le temps minimum de formation est de 2 heures.

Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à support@espace-elearning.fr, par téléphone au 03.62.26.36.50, ou sur l'outil elearning (question posée en direct).

Modalités d'évaluation

Dans le cadre d'une évaluation sommative et terminale, le contrôle des acquis portera sur un questionnaire, de 10 questions, à choix multiple (QCM).

Cette évaluation impose une obligation de 70% de bonnes réponses afin de valider chaque thématique de la formation.

Taux de réussite à la formation

Le taux de réussite pour cette formation est supérieur à 95%.

Cliquez sur le lien pour consulter le détail des taux de réussite par formation : [Statistiques formations](#)



1. GENERALITES SUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

1. La notion de blanchiment d'argent
2. La notion de financement du terrorisme
3. Similitudes et différences entre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
4. La cartographie des risques par secteur d'activités

2. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LES INSTANCES DE CONTROLE

1. Le cadre légal de la LCB-FT
2. Les instances de contrôle

3. LES OBLIGATIONS APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS ASSUJETTIS AU DISPOSITIF LCB-FT

1. La mise en place d'un système d'évaluation et de gestion des risques
2. Les obligations de vigilance
3. La déclaration de soupçon
4. Les autres obligations en matière de LCB-FT

4. Analyse de cas

Une question ?

Nous sommes à votre écoute



 duoforma

03 62 26 36 50

du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et 14h à 17h30

duoforma.fr